

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES	
Consultation écrite du 30 mars 2023	
<i>Résumé des décisions prises</i>	
Consultation écrite	Date : 3 avril 2023

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de l'INAO, le Président du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières a décidé de procéder à une consultation écrite de la commission permanente, sur délégation du comité national.

2023-CP201	<p>AOC « Poulet du Bourbonnais » - Identification parcellaire – Liste des parcelles proposées à l'identification pour la 2eme campagne</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>A la question suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approuvez-vous les parcours proposés à l'identification ? <p style="padding-left: 40px;">Le « oui » a obtenu la majorité requise (15 votants : 15 oui).</p> <p>Compte-tenu des avis exprimés, la commission permanente a donné approuvée la liste des parcours proposés à l'identification au titre de la campagne 2023.</p>
-------------------	--